
		Protocole d'accès et d'hygiène des équipements aquatiques						
		ZONES ACCUEIL / ENTRÉE / SORTIE	ZONES DÉCHAUSSAGE/VESTIAIRES	DOUCHES/SANITAIRES	ZONE BASSIN	CIRCULATIONS		
QUI fait QUOI		ACCÈS						
JAUNAY MARIGNY	Personnel communal - Port du masque obligatoire dans l'ensemble de l'établissement							
	Portes d'accès à l'établissement ouvertes pour éviter tout contact sur les poignées	Contrôler la distanciation entre les usagers			Fait respecter le sens de circulation ainsi que la distanciation sur les plages		Faire respecter les sens de circulation selon les créneaux et les usagers Fléchage + signalétique	
	Mise a disposition de gel hydroalcoolique et réassort			Installation de 11 distributeurs alimentés en savon				
	Installation de barrières pour séparer le couloir en deux et créer un sens de circulation (marche en avant)			Contrôle de la prise de douche savonnée avant baignade				
	Déplacer la poubelle du couloir L'installer devant l'entrée à l'extérieur	Désinfection régulière des sols		Faire respecter le sens de circulations selon les usagers		Réduction du nombre de baigneurs : recommandations ARS 1 baigneur pour 4m ² de plan d'eau. Préconisation de 9 nageurs max par ligne de 25m et 18 nageurs max par ligne de 50m		
Assure une traçabilité des usagers présents sur le temps public	Contrôle régulier et réassort des kits de désinfection							
Enseignants / EN	Port du masque obligatoire pour les Enseignants, Elèves du secondaire. A charge des Enseignants et Educateurs de faire respecter la distanciation et le port du masque.	Port du masque obligatoire pour les Enseignants et Elèves du secondaire. A charge des Enseignants de faire respecter la distanciation et le port du masque. Les élèves peuvent retirer le masque une fois en tenue de bain. Remise du masque obligatoire une fois les élèves habillés avant la sortie des vestiaires		Port du masque obligatoire pour les Enseignants. Douche savonnée obligatoire avant baignade. Faire respecter la distanciation dans les blocs douches		Port du masque obligatoire pour les Enseignants		Port du masque obligatoire
	Faire respecter les sens de circulation (cf. plan de circulation joint)	Respecter les espaces vestiaires dédiés (collectifs et/ou individuels)		Faire respecter les zones dédiées de circulations.		Circulation marche en avant (entrée et sortie différenciées)		
	Circulation marche en avant (entrée et sortie différenciées si possible en fonction de la configuration de l'équipement)	Effectif maximum dans les vestiaires collectifs selon l'appréciation de l'enseignant en fonction des règles de distanciation		Circulation marche en avant (entrée et sortie différenciées)				
CLUBS	Port du masque obligatoire	Port du masque obligatoire		Port du masque obligatoire pour les encadrants et entraîneurs		Respecter le sens de circulation sur les plages et dans les lignes d'eau (selon les équipements)		Port du masque obligatoire
		Respecter les espaces vestiaires dédiés (collectifs et/ou individuels). Effectif maximum dans les vestiaires collectifs selon l'appréciation de l'encadrant en fonction des règles de distanciation		Masque non obligatoire dans les zones douches et sanitaires pour les nageurs		Port du masque obligatoire pour les Encadrants et entraîneurs		
PUBLIC	Port du masque obligatoire pour entrée et sortie de l'établissement	Pas d'utilisation des paniers (conserver ses effets personnels dans un sac), pas sèche cheveux Pas de vestiaire collectif mais deux vestiaires "famille" sur chaque zone (signalétique)		Masque non obligatoire dans les zones douches et sanitaires (en tenue de bain)		Masque non obligatoire dans la zone bassin		Respecter les sens de circulation
								Port du masque obligatoire dans toutes les zones de circulation autres que la zone bassin et les douches
QUI fait QUOI		HYGIENE						
JAUNAY MARIGNY	Aération des locaux régulièrement							
	Nettoyage complet : nettoyage et désinfection des sols, surfaces carrelées, parois verticales et points de contact tous les jours avant la présence des usagers							
	Nettoyage des sols et zones de contact à intervalle régulier pendant les créneaux au public							
	Désinfection régulière de la banque d'accueil	Désinfection vestiaires et zone de déchaussage quotidienne		Désinfection quotidienne des douches et sanitaires		Prêt et désinfection du matériel. Désinfection des chaises de surveillance avant rotation		Balayage humide du sol avec un produit détergeant et désinfectant à intervalle régulier sur la journée
	Balayage humide du sol avec un produit détergeant et désinfectant à intervalle régulier sur la journée		Balayage humide du sol avec un produit détergeant et désinfectant à intervalle régulier sur la journée					
Enseignants / EN	Désinfection des mains en entrant dans l'établissement	Désinfection des points de contact : poignées, patères, bancs, cabines, etc....		Lavage des mains au savon après utilisation des sanitaires		Désinfection du matériel pédagogique avant utilisation		
		Désinfection des surfaces de contact		Désinfection des surfaces de contact		Eviter la passation de matériel entre les élèves		
CLUBS	Désinfection des mains en entrant dans l'établissement	Désinfection des points de contact : poignées, patères, bancs, casiers, cabines, etc....		Douche savonnée obligatoire avant baignade. Il est préconisé de prendre la douche de fin de séance à domicile (limiter les croisements dans les douches)		Désinfection du matériel avant mise à l'eau		
PUBLIC	Désinfection des mains en entrant dans l'établissement	Désinfection des points de contact : poignées, patères, bancs, casiers, cabines, etc....		Douche savonnée obligatoire avant baignade. Il est préconisé de prendre la douche de fin de séance à domicile (limiter les croisements dans les douches)		Désinfection du matériel personnel avant utilisation dans les bacs dédiés Brassards		
IMPORTANT : Les responsables des équipements aquatiques sont les coordonnateurs du protocole sanitaire de l'établissement et les interlocuteurs des différents usagers. Les chefs d'établissements scolaires et les Directeurs d'école sont les coordonnateurs du protocole sanitaire EPS								

Association, Etablissement :
 NOM, Prénom:
 SIGNATURE:

02/04/2021
 Validé DSDEN de la Vienne